

UN UNIVERS TOTALITAIRE

Le Premier Ministre l'a clairement défini récemment à la tribune de l'Assemblée et à la télévision : on pénètre dans l'univers totalitaire lorsqu'on accepte de condamner un homme avant qu'il ait épuisé toutes ses possibilités de défense.

Au sein de l'Education Nationale, il est de plus en plus fréquent que l'on condamne avec précipitation des enseignants qui n'ont même pas le loisir de se justifier. Nous ne décidons pas a priori que toute victime de la répression soit systématiquement innocente et nous pouvons être en désaccord sur certaines actions ou certaines attitudes mais force nous est de constater la célérité extrême des condamnations avant même que les intéressés aient pu présenter leur défense, ainsi que la collusion de plus en plus fréquente entre l'autorité universitaire et la puissance policière.

— Deux exemples précis peuvent illustrer cette constatation :

L'an dernier à Firminy, un professeur de lycée, Gérard Polat, que la police cherche à coincer pour ses activités politiques, est convoqué à une contre-visite médicale avant la limite du 27 mai. Passant son congé de maladie hors de chez lui pour échap-

per aux tracasseries policières, il n'a pas connaissance de la lettre recommandée avant cette date. Il se présente donc le 31, mais depuis le 28 le rectorat a envoyé au Ministère un rapport qui provoquera le 3 juin un arrêté de radiation pour abandon de poste. Dans les mêmes délais, Madame Polat qui faisait valoir ses droits réglementaires au rapprochement des époux fonctionnaires, voit annuler sa mutation dans la Loire par ordre direct du Ministère.

A Saint-Denis, un professeur de CES, Jean-Louis Hurst organise avec ses élèves de 6^e une série de débats et de recherches sur le thème de la peine de mort et des prisons, ainsi que des enquêtes sur le milieu de vie des enfants. Cela ne semble pas du goût de la directrice ni de l'Inspecteur qui, en novembre, réserve la note pour une visite ultérieure. Et brutalement, l'administration découvre que ce professeur, après 11 années de services et une récente promotion au grand choix, est "inapte" à exercer et sans attendre plus, le mute le 4 mai dans une classe pratique de Stains (1).

(1) Les parents d'élèves apprécieront à sa juste valeur la sollicitude de l'administration pour les classes pratiques.

Soutenu par ses élèves, J.-L. Hurst refuse d'obtempérer et reste dans sa classe. Immédiatement son traitement est suspendu et il est menacé de radiation. Quand on pense aux lenteurs habituelles de l'administration pour le paiement des suppléments dans la région parisienne, cette célérité est une prouesse insolite.

Sans pouvoir encore juger sur le fond, sans nous questionner déjà sur la compétence ou l'honnêteté des autorités administratives impliquées dans de telles affaires, nous sommes obligés de constater la précipitation à condamner et à réprimer qui, comme l'a solennellement affirmé le Premier Ministre, marque le passage de l'Éducation Nationale dans l'univers totalitaire. Même si nous n'étions pas totalement d'accord avec toutes les victimes de la répression, nous ne pou-

vons que nous indigner de l'arbitraire qui les atteint.

Si le libéralisme de la justice officielle doit se limiter aux requins de l'immobilier ou aux spéculateurs de la générosité publique, il est loin de nous rassurer.

Militants pédagogiques, nous luttons contre l'autoritarisme et la mise en condition mais cela implique que, dans la vie syndicale et politique, sans souci de tendances ou de partis, nous menions le combat contre toutes les formes d'arbitraire. C'est pourquoi nous sommes décidés à prendre toutes initiatives pour faire reconnaître une liberté pédagogique responsable, pour empêcher les mesures répressives qui se multiplient et pour faire sortir l'Éducation Nationale de l'univers totalitaire où ses responsables l'ont placée.

ICEM

L'ÉDUCATEUR

La conjonction de divers facteurs techniques et humains ont provoqué un retard sensible dans la réalisation et l'envoi de la revue.

Nous demandons à nos lecteurs de nous en excuser.

Le n° 19-20 sera consacré à un fac-simile de journal scolaire s'inscrivant dans le cadre de la revalorisation de l'imprimerie à l'école.

Nous mettons actuellement au point un certain nombre de changements, notamment du format et de la présentation. C'est dans la mesure où un plus grand nombre de camarades participeront à la rédaction et à la critique régulière de l'Éducateur que nous en ferons, tous ensemble, une revue plus vivante, correspondant mieux aux besoins des éducateurs.